

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le : 10/11/2022



LE CENDRE

MISE À JOUR N°2

Approuvé le : 09/01/2025

4. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Zones et règles

Révision : 10/11/2022
Mise à jour n°1 : 27/03/2023
Mise à jour n°1 : 17/04/2023



clermont
auvergne
métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME

LE CENDRE

Pièces Graphiques du Règlement

Zones et règles

PLU APPROUVÉ

Légende

Zonage

- UB Zone Urbaine de type centre-bourg
- UBi Zone Urbaine de type centre-bourg (PPRNP)
- UC Zone Urbaine mixte
- UH Zone Urbaine Habitat
- UHi Zone Urbaine Habitat (PPRNP)
- AUH Zone à Urbaniser Habitat
- AU Zone à Urbaniser future
- A Zone Agricole
- AP Zone Agricole Paysagère
- AH Zone Agricole Aire d'Accueil gens du voyage
- N Zone Naturelle et Forestière
- NL Zone Naturelle Loisirs
- NT Zone Naturelle Touristique

Prescriptions réglementaires

- Emplacements Réservés (L 151-41)
- Espaces Boisés Classés (L 113-1)
- Patrimoine à protéger (L 151-23 et R 151-41-3°)
- Hauteur maximum des constructions 16 mètres
- Hauteur maximum des constructions 13 mètres
- Périmètre des zones à Urbaniser soumises aux dispositions des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles inondation AUZON et ALLIER

- Périmètres concernés par les PPRNP (voir documents en ANNEXES du PLU)

Echelle

1 : 2500

Date

10.11.22

N° Plan

4.1

Titre du plan

PLU

Révision 1

